

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 VILLE

2016 est l'année d'entrée de la Ville dans l'EPT. Ce qui n'a été sans conséquence sur l'exercice budgétaire et a généré des répercussions sur l'exercice 2017.

1- De simples erreurs de libellés sur certains titres de recettes, ont empêché l'encaissement effectif des montants afférents en 2016 et des écritures de régularisation ont dû être effectuées en 2017.

Ces écritures sont équilibrées en recettes-dépenses, et ne jouent donc pas sur les équilibres financiers de l'exercice 2017. Néanmoins, elles perturbent l'analyse des évolutions 2016-2017 des recettes d'une part et dépenses d'autre part. C'est pourquoi, les évolutions présentées seront retraitées pour neutraliser ces régularisations comptables.

Cela concerne le montant de 727.551,56 € correspondant au remboursement par l'EPT des charges des ordures ménagères de 2016 qui figuraient en 2016 dans le budget Ville bien que la compétence fût territoriale. Or, il s'avère que le titre de recette n'avait pas été libellé au nom de l'EPT mais d'un autre tiers. La Ville devait donc se faire rembourser par l'EPT ces dépenses. En conséquence :

- La recette 2016 attendue de l'EPT est inscrite au CA 2017 en recette de fonctionnement (chapitre 70) pour un montant de 727.551,56 €. Il ne sera pas tenu compte de cette recette 2017 de régularisation dans l'analyse des évolutions 2016-2017

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
Chapitre	Libellés	montant	Chapitre	Libellés	montant
673	titres annulés	672 914,60	70-876	Remboursement frais par GFP de rattachement	727 551,56

Le solde de 54.636,96€ sera corrigé en 2018 puisque le CA est déjà clôturé.

2- Par ailleurs, la Ville a reversé à l'EPT, en 2016, un montant de TEOM trop élevé (672 914,60 € chapitre 73-918 au CA 2016) au regard de ce qu'elle a effectivement encaissé la même année (604 355 €). Le CA 2017 corrige ce trop-versé à l'EPT :

- Annulation du reversement effectué à l'EPT en 2016 (inscription d'une recette de fonctionnement 672 914,60 € comprise dans le total des 836 219,63 € du chapitre 77 au CA 2017. Cette recette de régularisation sera exclue des traitements d'analyse financière du CA 2017.
- Inscription du reversement 2016 recalé (604 355 €) en dépense du CA 2017 (chapitre 73)

Ces 2 opérations de neutralisation permettent de réintégrer au CA 2017, une recette de 68 559,60 € au titre de la récupération par la Ville du "trop-versé" à l'EPT en 2016 au titre des ordures ménagères.

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
Chapitre	Libellés	Montant	Chapitre	Libellés	Montant
73918	Autres reversements sur impôts locaux	604 355,00	7718	Autres produits sur opération de gestion	672 914,60

Solde de 68 559,60 : gain pour la Ville lié à la correction du trop versé en 2016

3- Par ailleurs, **2017 marque la fin des conventions de gestion entre l'EPT et la Ville**

Ces conventions de gestion concernaient les ordures ménagères essentiellement.

On rappelle à ce titre que :

- En 2016 la compétence OM est une compétence de l'EPT. Néanmoins, compte-tenu de contraintes de calendrier, il n'a pas été possible pratiquement de transférer la compétence à l'EPT dès cette date : la Commune a donc exercé la compétence pour le compte de l'EPT, ce dernier devant rembourser à la Commune les charges OM 2016 inscrites au budget communal (727 550 €)
 - En 2017 le budget de l'EPT supporte en direct toutes les charges des OM
- Ainsi le CA 2017 de Rungis :
- Ne comporte plus aucune dépense liée aux OM
 - Seule la TEOM reste encaissée directement par la Ville (dans l'attente de l'instauration de la TEOM territoriale par l'EPT). La Ville reverse à l'EPT, les recettes permettant de couvrir ce coût à savoir :
 - o La TEOM encaissée par la Ville
 - o Et éventuellement un complément versé via le FCCT

Il est proposé d'étudier l'évolution des dépenses et des recettes en neutralisant ces écritures. Cependant ces écritures entrent dans le résultat du CA 2017.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à **39 543 210 €** soit une augmentation de 1 957 000 € (hors écriture de régularisation faite en 2017 et hors vente rue du Marché en 2016).

Cette progression est due essentiellement :

- Chapitre 73 impôts et taxes :
 - o Les droits de mutation + 142 672 €
 - o La taxe de séjour (une année pleine) + 274 116 €
 - o Produit de la TEOM + 67 789 € dû à la hausse du taux + 10%
 - o Produit taxes foncières et habitation + 125 000 €. Les bases fiscales ont progressé davantage que l'actualisation des bases 2017 (+ 0,4 %)
- Chapitre 77 produits exceptionnels :
 - o Régularisation de régies et d'admission en non-valeur + 192 509 €
 - o Remboursement de travaux par la société Enedis (réfection de sol rue de Fresnes) + 177 000 €

	2015	2016	2017	Ecart €	Ecart %
73 - Impôts et taxes	27 453 208	34 739 308	35 336 476	597 168	1,72%
77 - Produits exceptionnels	179 062	296 631	1 030 161	733 530	247,29%
74 - Subventions et dotations de l'Etat	7 938 427	911 576	906 883	-4 693	-0,51%
75 – Impôts indirects	156 651	132 577	124 473	-8 104	-6,11%
013 – Atténuation de charges	43 791	60 399	29 042	-31 357	-51,92%
70 - Produits d'exploitation et domaniaux	1 342 553	1 431 865	2 116 176	684 311	47,79%
Total	37 113 692	37 585 855	39 543 210	1 970 854	5,25%
Cession rue du Marché		1 800 000			

Ecriture régularisation		727 552	672 915		
TOTAL	37 113 692	40 113 407	40 216 125	1 970 854	4,91%

73 – IMPOTS ET TAXES : 35.336.475 €

	CA 2015	CA2016	CA 2017	Ecart €	Ecart %
Taxes foncières et d'habitation	18 265 192	6 901 944	7 016 354	114 410	1,7%
Attribution de compensation		26 322 395	26 332 148	9 753	0,0%
IFER	189 600				
TASCOM	8 523				
CVAE	7 793 980				
TEOM	594 384	604 355	672 144	67 789	11,2%
Taxe finale sur l'électricité	345 383	357 105	345 534	-11 571	-3,2%
Taxe de séjour		283 804	557 920	274 116	96,6%
Droits de mutation	256 146	269 703	412 375	142 672	52,9%
total	27 453 208	34 739 3063	35 336 475	597 169	1,7%

Taxes foncière et d'habitation + TEOM : une augmentation de 183 000 € soit + 2,4 %

BASES	2014	2015	2016	2017	écart 2017/2016	
T.H	11 029 153	11 256 465	11 295 175	11 417 256	122 081	1,1%
F.B	60 241 565	60 766 078	63 610 456	64 086 865	476 409	0,7%
F.N.B	16 828	407 267	10 554	238 123	227 569	NS
TEOM	8 468 782	8 539 998	8 683 259	8 774 095	90 836	1,0%

TAUX	2014	2015	2016	2017
T.H	12,79%	15,35%	15,35%	15,35%
F.B	6,75%	8,10%	8,10%	8,10%
F.N.B	35,17%	42,21%	42,21%	42,21%
TEOM	5,80%	6,96%	6,96%	7,66%

PRODUITS	2014	2015	2016	2017	écart 2017/2016	
T.H	1 410 629	1 727 867	1 733 809	1 752 549	18 739	1,1%

F.B	4 066 306	4 922 052	5 152 447	5 153 371	924	0,0%
F.N.B	5 918	171 907	4 455	100 512	96 057	NS
TEOM	491 189	594 384	604 355	672 096	67 741	11,2%
Total	5 974 042	7 416 210	7 495 066	7 678 527	183 461	2,4%

Cette augmentation est due à :

L'augmentation du taux de TEOM : produit + 67 700 €

- L'augmentation des bases de la T.F.N.B : produit + 96 000 €
- Des rôles supplémentaires pour un montant de 6 264 €

Attribution de compensation : 26 332 148 € soit + 9 753 €

Depuis 2016, date d'entrée de la Ville dans l'EPT, la Ville ne reçoit plus le produit de la fiscalité économique. Cette fiscalité, versée à la Métropole et au Territoire est reversée ensuite à la Ville. Elle est composée :

- Produit de la CFE : 11 772 609 €
- Produit de la CVAE : 7 793 980 €
- Produit de la TASCOM : 8 523 €
- Produit de l'IFER : 189 600 €
- Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1 923 €
- Dotation de la compensation de la part salaires : 6 395 925 €
- Rôles supplémentaires de CFE : 159 835 €

Taxe finale sur l'électricité : 345 534 € soit – 11.571 €

Taxe de séjour : 557 920 € soit + 274 116 €, en effet l'année 2017 représente une année entière de recette

Droits de mutation : 412 375 € soit + 142 672 €. Très forte augmentation. Les transactions pour les ventes sont en augmentation.

70 - PRODUITS DES SERVICES : 2 116 176 € SOIT + 684 311 €

La Ville s'est fait rembourser par l'EPT 12 les dépenses liés aux ordures ménagères et à l'assainissement pour un montant de 727 551,56 €. C'est une recette exceptionnelle que la Ville encaissera une seule fois.

Pour le reste, il s'agit des participations familiales pour les divers services proposés par la Ville ainsi que des recettes provenant de divers organismes.

Participations familiales aux services municipaux	CA 2017
Restauration	376 730
Crèches	483 388
Garderies	73 134
Conservatoire	58 967
CISL	15 410
Etude surveillée	14 986
Centres de loisirs	59 543
Classes transplantées	21 970
Séjours	69 214
TOTAL	1 173 342

Attention sur l'interprétation de ces encaisses. En effet, il s'agit des titres émis par le service financier durant l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 : ces montants ne représentent pas le montant des factures émises par les services.

A ces principales recettes il faut ajouter :

Autres participations	CA 2017
Occupation du domaine public (dû par les concessionnaires)	136 129
Remboursement salaire par le Centre culturel	65 746
Location de salles	9 723
Concessions dans le cimetière et taxe de convoi	2 006
Repas anciens combattants	912
Sanisettes	544
Photocopies	224
TOTAL	215 882

75 – IMPOTS INDIRECTS : 124 473 €

Il s'agit des loyers perçus pour les logements appartenant à la Ville, le bureau de Poste ainsi que la participation de la société Paprec pour l'entretien de la voie des Jumeaux.

013 - ATTENUATION DE CHARGES : 29 042 €

Il s'agit du remboursement par l'assureur et la sécurité sociale lors d'accidents et d'arrêts de travail.

77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS : 1 030 161 € SOIT +720 031 €

Remboursement d'assurances suite à des sinistres, régularisation sur frais de notaire, recette suite à des ventes de matériels et mobiliers sur web-enchères.

Chapitre 77 "produits exceptionnels"	2017
Webenchères	10 919
Régularisation de régies et d'admission en non-valeur	192 509
Remboursement assurances	9 179
Remboursement CNAS	2 547
Remboursement ENEDIS	177 030
Remboursement SAGAMIRIS et association Théâtre	12 840
Sous-total	405 024
Remboursement auprès de l'EPT des dépenses assainissement et OM des charges constatées d'avance	625 137
TOTAL chapitre 77	1 030 161

74 – SUBVENTIONS ET DOTATIONS DE L'ETAT : 906 883 €

	2015	2016	2017	Ecart 2017/2016
Participation de l'Etat pour les élections	3 542	11 516	5 549	-5 967
Aide GRDF pour les ruches	1 000	0		0
Compensations fiscales	81 073	65 544	46 612	-18 932
Participation de l'Etat pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires	21 583	0	20 617	20 617
Emplois aidés	31 829	8 396		-8 396
Participations diverses dont la CAF	920 235	791 927	779 007	-12 920
Subvention du SIEVD	213 979	34 193	55 098	20 905
DGF	6 665 185	0		0
TOTAL	7 938 426	911 576	906 883	-4 693

Il est à noter que la Ville de ne reçoit plus de DGF. Cependant la Ville récupère ce montant figé au chapitre 73 « impôts et taxes » dans l'attribution de compensation.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 s'élèvent à 32 761 512 € soit + 3,2 % par rapport à celles de 2016.

Il est à noter :

- Une hausse de la contribution au redressement des finances publiques + 282 421 €. Cette contribution a coûté à la Ville en cumul 2014-2017, 1 550 300 € soit près de 13% de ses frais de personnel
- Une hausse du FPIC + 206 281 €
- Une stagnation des frais de personnel malgré un contexte statutaire induisant une augmentation mécanique des charges, et grâce aux efforts de la Ville en matière d'optimisation des organisations internes

	2015	2016	2017	écart 2017/2016	
014 – Atténuation de produits	6 415 085	7 701 210	8 030 825	329 615	4,28%
FSRIDF	2 515 552	2 657 215	2 688 286	31 071	1,17%
SRU	197 889	190 158	0	-190 158	-100,00%
FPIC	1 109 188	2 004 436	2 210 717	206 281	10,29%
FNGIR	2 592 456	2 592 456	2 592 456	0	0,00%
Participation au redressement des finances publiques	0	256 945	539 366	282 421	109,91%
Dégrèvement de TASCOT	0	0	0	0	
Charges de gestion courante	24 438 964	23 356 164	24 126 333	770 169	3,30%

Charges à caractère général (011)	7 270 946	6 829 208	6 449 024	-380 184	-5,57%
Personnel (012)	12 458 638	12 396 054	12 368 330	-27 724	-0,22%
Subventions et participation (65)	4 707 189	4 094 134	4 670 918	576 784	14,09%
Autres charges	2 191	36 768	638 061	601 293	NS

Total des dépenses	30 854 049	31 057 374	32 157 158	1 099 784	3,54%
---------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	--------------

Régularisation d'écritures		672 915	604 355	-68 560	
----------------------------	--	---------	---------	---------	--

TOTAL	30 854 049	31 730 289	32 761 513	1 031 224	
-------	------------	------------	------------	-----------	--

014 – ATTENUATION DE PRODUITS (prélèvements de l'Etat) : 8 030 825 €

Une augmentation de 329 615 € des prélèvements de l'Etat est constatée.

FPIC (fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales) : 2 210 717 € (+ 206 281 €)

Ce fonds a été créé dans le but de diminuer les inégalités de ressources fiscales entre les EPCI à fiscalité propre et entre les Communes n'appartenant à aucun EPCI à fiscalité propre.

Ainsi, sont contributeurs les ensembles intercommunaux et les Communes isolées dont le PFIA (potentiel financier agrégé) par habitant est supérieur à 90 % du PFIA moyen national par habitant. Le PFIA prend en compte la quasi-totalité des ressources stables et pérennes que les Collectivités peuvent percevoir sur leur territoire, à l'exception des ressources de péréquation dont elles bénéficient.

En 2017, le Territoire est soumis au prélèvement du FPIC à hauteur de 10 541 548 €. Cette contribution est répartie au niveau de chaque Commune selon le droit commun c'est-à-dire en fonction de leur PFIA.

Pour information, le PFIA de la Ville de Rungis est de 6 920,67 € et celui du Territoire du 1 418,25 €

Rappel des prélèvements :

	2013	2014	2015	2016	2017
Prélèvement FPIC	888 638 €	1 478 124 €	1 109 188 €	2 004 436 €	2 210 717 €
		589 486 €	-368 936 €	895 248 €	206 281 €

Prélèvement FPIC des Communes membres de l'EPT 12 :

Commune	Prélèvement FPIC 2017
Rungis	2 210 717 €
Chevilly-Larue	1 541 500 €
Vitry-sur-Seine	1 359 420 €
Ivry-sur-Seine	1 094 635 €
Thiais	887 971 €
Villeneuve-le-Roi	544 899 €
Villejuif	406 849 €
Savigny-sur-Orge	377 162 €
Athis-Mons	304 989 €
L'Hay-les-Roses	221 902 €

Cachan	204 862 €
Arcueil	197 222 €
Fresnes	194 976 €
Kremlin-Bicêtre	194 965 €
Paray-Vieille-Poste	179 242 €
Morangis	178 945 €
Juvisy-sur-Orge	170 481 €
Gentilly	150 892 €
Ablon-sur-Seine	119 919 €
TOTAL CONTRIBUTION	10 541 548 €

Article 55 de la loi SRU

En 2017 il n'y a pas eu de pénalité pour logements sociaux manquants.

FSRIF (fonds de solidarité de la région Ile-de-France) : 2 688 286 € (+ 31 071 €)

Ce Fonds de Solidarité entre les Communes de la Région Ile-de-France a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les Communes urbaines supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Toutes les Communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des Communes de la Région sont contributrices.

Le prélèvement ne peut excéder 11 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement de la Commune constaté dans le compte administratif 2015.

2017	Montant du fonds solidarité Ile-de-France
Dépenses réelles de fonctionnement 2015	30 854 049,33
Fonds de solidarité IDF	-2 515 552,00
FPIC	-1 109 188,00
Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	-197 889,47
Prélèvement au titre du FNGIR	-2 592 456,00
Dépenses réelles de fonctionnement	24 438 963,86
Montant du fonds 11%	2 688 286,02

FNGIR (fonds national de garantie individuel de ressources) : 2 592 456 € (+ 206 281 €)

Rappelons que ce fonds vise à corriger les écarts de ressources liés à la réforme de la TP. En effet, la loi de finances introduit un mécanisme de correction permettant d'attribuer aux Collectivités les mêmes produits fiscaux avant et après réforme sur la base des caractéristiques économiques territoriales 2010.

Contribution au redressement des finances publiques : 539 366 € (282 421 €)

La loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 instaure le prélèvement pour le redressement des finances publiques.

Pour la Ville cette décision aboutit à un prélèvement de 539 366 € et à un montant nul de DGF.

CHARGES DE GESTION COURANTE : 22 636 929 €

011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL : 6 449 000 €

Une baisse de 380 000 € est constatée sachant qu'en 2017 les dépenses d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères sont entièrement supportées par l'EPT 12 ; en contrepartie la Ville reverse le produit de la TEOM ainsi qu'une partie du FCCT à l'EPT 12 afin qu'il puisse financer ces dépenses.

Une somme d'environ 360.000 € a été dépensée pour le camp de roms situé rue du marché (dératisation, gardiennage, location des bennes, nettoyage et sécurisation du camp après évacuation).

Ces dépenses ont été maîtrisées depuis 2015 puisqu'elles baissent de 800 000 € entre 2015 et 2017. Les services à la population n'ont pas été impactés ; de réelles économies ont été faites.

012 - CHARGES DE PERSONNEL : 12 368 330 €

	2013	2014	2015	2016	2017
Total 012	11 596 773 €	12 257 367 €	12 452 253 €	12 396 054 €	12 368 330 €

Augmentation 012	385 439 €	660 594 €	194 886 €	-56 199 €	-27 724 €
	3,44%	5,70%	1,59%	-0,45%	-0,22%

Le chapitre 012 regroupe toutes les dépenses liées à la rémunération, aux cotisations et prestations sociales à destination des agents.

Depuis 2015, les efforts des Services en matière de rationalisation des procédures et optimisation des organisations internes ont un effet direct sur la masse salariale qui commence à se stabiliser.

Facteurs de maîtrise des charges de personnel :

- chaque départ en retraite est l'occasion d'une réflexion sur les modalités d'organisation du Service et peut aboutir à un redéploiement des ressources présentes
- les taux d'encadrement notamment au sein des effectifs des Services éducation et jeunesse ont été rationalisés au regard du nombre d'enfants ou de jeunes fréquentant les structures d'accueil ; de nouvelles procédures ont été mises en place pour permettre l'adéquation la plus stricte entre le nombre d'enfants accueillis et les adultes présents
- le budget alloué à l'accueil des emplois d'été a été reconsidéré

Ainsi malgré un contexte statutaire induisant une augmentation mécanique des charges salariales (le GVT, l'augmentation du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires et le reclassement des agents, l'augmentation continue des taux de cotisations aux caisses de retraite...), la masse salariale a été contenue. De nouveaux services ont également pu être rendus grâce aux redéploiements de certains agents, ex la ludothèque, sans coût direct supplémentaire.

65 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 4 670 918 € (+ 576 784 €)

Ce chapitre regroupe le versement des subventions aux associations, les contributions de la Ville aux divers organismes de regroupements intercommunaux, les indemnités aux élus, les frais de représentation des élus ainsi que les flux financiers vers l'EPT 12 soit :

- le FCCT prévisionnel 2017 pour 192 170 €. Une régularisation sera effectuée au BP 2018.
- Le reversement du produit de la TEOM 2017 pour 672 096 €
- Pas d'augmentation des subventions aux associations, au CCAS et au Centre culturel théâtre de Rungis

Evolution des participations et subventions	CA 2015	CA 2016	CA 2017	écart en €	écart en %
Participation à la brigade des sapeur- pompiers	93 712	102 020	104 515	2 494	2,44%
Indemnités et formation des élus	126 184	127 390	129 690	2 299	1,81%
Fonds de concours Simon de Cyrène	727 272	0	0	0	
Subvention au CCAS	760 000	724 000	724 000	0	0,00%
Contribution à l'EPIC	1 473 841	1 411 022	1 411 022	0	0,00%
Contribution aux organismes de regroupement	1 599	1 583	862	-721	-45,56%
Subventions aux associations (hors CCAS)	1 516 676	1 439 661	1 434 573	-5 088	-0,35%
Admission en non-valeur	7 904	8 973	1 989	-6 984	-77,83%
Fonds de compensation des charges territoriales		231 484	192 170	-39 314	-16,98%
Reversement de TEOM 2016 et 2017		0	672 096		
Participation à RIVED		48 000		-48 000	-100,00%
TOTAL	4 707 188	4 094 134	4 670 917	-95 313	-2.33%

67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES : 12 923 €

- Bourses aux projets pour les jeunes : 1 700 €
- Remboursement de participations familiales, de caution : 11 223 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 092 000 €, regroupées ainsi :

SERVICE	MONTANT	OBJET
Bar tabac	867 508 €	Indemnités et travaux
Acquisition foncière	812 165 €	Propriété rue des Jumeaux
Voirie	696 136 €	Travaux
Espaces verts	478 341 €	Travaux, plantations d'arbres
Fonds de concours	320 000 €	Rue Notre Dame
Eclairage public	316 719 €	Travaux
Vidéo protection	279 648 €	Travaux
Acquisition foncière	212 779 €	Propriété rue des Jumeaux
Théâtre	192 016 €	Travaux, mobilier et matériel
Maison de la Petite Enfance	99 220 €	Travaux, mobilier et matériel
Centre Technique Municipal	96 235 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Espace du Sport	77 909 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Ecole la Grange	75 543 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Ecole les Antes	66 602 €	Travaux, achat de matériel et mobilier

Conservatoire et Parc de la	62 138 €	Travaux, mobilier et matériel
Stade	47 209 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Croix rouge	41 773 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Bibliothèque	40 941 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Ecole les Sources	39 178 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Cuisine les Closeaux	33 342 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Salles associatives Médicis	32 736 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Véhicules	25 922 €	Achat de véhicules
Mairie	21 183 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Logements locatifs	18 274 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
La Grange Sainte-Geneviève	14 682 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Informatique	14 248 €	Matériel et logiciels
Bergerie	11 822 €	Travaux
Planet'ados	11 506 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Local Cacao	11 492 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Bureaux du CCAS	9 268 €	Travaux
Skate-parc	8 509 €	Achat de matériel et mobilier
ACMO	8 077 €	Mobilier et matériel
Police	6 139 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Salle Devos	5 140 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Dojo	4 862 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Evasion	4 676 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Logements de fonction	4 578 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Salles associatives place De	3 840 €	
Gymnase les Closeaux	3 605 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Environnement	3 540 €	
Prieuré	3 257 €	
Subvention	3 000 €	Rungis fréquence vidéo
Service jeunesse/Point	2 538 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Les petits loups	1 510 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Tennis	859 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
Centres de loisirs	778 €	Mobilier et matériel
Ecole Médicis	591 €	Achat de matériel et mobilier
Ludothèque	196 €	Travaux, achat de matériel et mobilier
TOTAL	5 092 228 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 563 254 € qui se décomposent de la manière suivante :

objet	montant
Fonds de compensation de la TVA	477 002 €
Taxe d'aménagement	85 795 €

Subvention du SIPPAREC pour éclairage public	457 €
TOTAL	563 254 €

RESULTATS DE L'ANNEE 2017

- Section d'investissement

- Recettes : 3 432 207,00 €
- Dépenses : 5 101 588,02 €
- Soit un déficit de : - 1 669 381,02 € (D001)

A ce déficit d'investissement, il faut ajouter le montant des restes à réaliser de dépenses d'un montant de 896 737,32 €. Le déficit est donc de (1 669 381,02 € + 896 737,32) : - **2 566 118,34 €** (R1068).

- Section de fonctionnement

- Recettes : 55 859 320,80 €
- Dépenses : 33 360 590,96 €
- Soit un excédent de : + 22 498 729,84 €

Le résultat global de clôture est donc de (22 498 729,84 – 2 566 118,34) : 19 932 611,50 €

	CA 2015	% évol	CA 2016	% évol	CA 2017	écart €	% évol
70 – produits d'exploitation et domaniaux	1 342 553	11,5%	1 431 865	6,7%	2 116 176	684 311	47,8%
73 – impôts indirects et contributions directes	27 453 208	13,4%	34 739 308	26,5%	35 336 476	597 168	1,7%
74 – subventions et dotations Etat	7 938 427	-8,2%	911 576	-88,5%	906 883	-4 693	-0,5%
75 – impôts indirects	156 651	18,7%	132 577	-15,4%	124 473	-8 103	-6,1%
013 – atténuations de charges	43 791	3,2%	60 399	37,9%	29 042	-31 357	-51,9%
régularisation			727 552		672 915	-54 637	-7,5%
77 – produits exceptionnels hors aliénation	179 062	-63,7%	296 631	65,7%	1 030 161	733 530	247,3%
1 - TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37 113 692	6,8%	38 299 906	3,2%	40 216 125	1 916 219	5,0%
011 – charges à caractère général	7 270 946	-1,1%	6 829 208	-6,1%	6 449 024	-380 184	-5,6%
012 – charges de personnel	12 458 638	1,6%	12 396 054	-0,5%	12 368 330	-27 724	-0,2%
65 – contingents, participations et subventions	4 707 189	5,2%	4 094 134	-13,0%	4 670 918	576 784	14,1%
régularisation			672 915		604 355	-68 560	
014 – atténuation de produit	6 415 085	-3,0%	7 701 211	20,0%	8 030 825	329 614	4,3%
67 – charges exceptionnelles	2 191	-86,4%	36 768		638 061	601 293	
2 - TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 854 049	0,4%	31 730 290	2,8%	32 761 513	1 031 223	3,2%
3 - EXCEDENT BRUT (1-2)	6 259 643		6 569 616		7 454 613		
Recettes de Fonctionnement induites							
Charges de fonctionnement induites							
Frais financiers nouveaux							
4 - EPARGNE BRUTE APRES CHARGES INDUITES	6 259 643		6 569 616		7 454 613		
16 - Remboursement K anciens emprunts							
Remboursement K nouveaux emprunts							
Total remboursement de K							
5 - EPARGNE NETTE APRES REMBOURS. K	6 259 643		6 569 616		7 454 613		
10 - FCTVA et TLE - POLICE	1 249 599		644 681		562 797		
aliénations	1 748		1 813 500				
13 – subventions participations	149 533		9 144		457		
6 - AUTOFINANCEMENT	7 660 522		9 036 941		8 017 867		
Emprunt mobilisé							
10 - INVESTISSEMENT hors restes à réaliser n-1	4 101 204		2 220 643		2 822 354		

Excédent annuel de clôture	3 559 318		6 816 298		5 195 513		
Excédent N-1	8 258 053		11 087 411		15 633 835		
Excédent brut de clôture de l'année	11 817 371		17 903 709		20 829 348		
restes à réaliser de dépenses n	756 619		2 269 874		896 737		
restes à réaliser de recettes n	26 659						
Excédent net de clôture	11 087 411		15 633 835		19 932 611		

DELIBERATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 VILLE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Compte de gestion Ville de l'exercice 2017 présenté par le Trésorier,

Vu la présentation aux membres de la commission des finances réunis le 15 mars 2018,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Le Maire ayant quitté la salle et sous la présidence de Madame Béatrice WILLEM, Premier Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité ou à la majorité,

Article 1

Arrête les résultats de l'année 2017 de la manière suivante :

- Section d'investissement

• Recettes :	3 432 207,00 €
• Dépenses :	5 101 588,02 €
Soit un déficit de :	- 1 669 381,02 € (D001)

A ce déficit d'investissement, il faut ajouter le montant des restes à réaliser de dépenses d'un montant de 896 737,32 €. Le déficit est donc de (1 669 381,02 € + 896 737,32) : - **2 566 118,34 €** (R1068).

- Section de fonctionnement

• Recettes :	55 859 320,80 €
• Dépenses :	33 360 590,96 €
Soit un excédent de :	+ 22 498 729,84 €

Le résultat global de clôture est donc de (22 498 729,84 – 2 566 118,34) : 19 932 611,50 €

Article 2

Procède à l'affectation du résultat 2017 qui a été repris au budget primitif 2018.

L'excédent de la section de fonctionnement soit + 19 932 611,50 € est affecté pour partie à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement à hauteur de 2 566 118,34 € (article 1068) et le solde est reporté en recette de la section de fonctionnement pour 19 932 611,50 € (compte R002).